



Edito

Vous trouverez-ci dessous quelques nouvelles de D&C depuis notre dernière newsletter de mars. Comme vous pourrez le lire, l'actualité est chargée et notre action s'étend au-delà de notre "cœur de métier" initial, le droit des faillites. Nous espérons que vous apprécierez les changements proposés. N'hésitez pas à consulter notre site Internet qui a été totalement refondu.

Sophie Vermeille,
Présidente de Droit et Croissance

PUBLICATIONS

Rapport Annuel 2014

D&C insiste sur la transparence avec ses membres et avec ses partenaires. A ce titre, nous mettons à votre disposition notre compte-rendu comptable de l'année 2014.



[En savoir plus.](#)

En 2014, les actions de D&C ont principalement concerné les procédures collectives et le droit des sûretés. Nous mettons à votre disposition le bilan des actions qui ont animé l'année.

[En savoir plus.](#)

En 2015, D&C prévoit de pérenniser son activité et de couvrir de plus amples sujets de recherche, notamment dans le domaine de l'activisme actionnarial, du retrait de cote, de la concurrence et les prix de transfert, des actions de préférences, des procédures collectives, de l'union des marchés des capitaux, etc...

[En savoir plus.](#)

Voir aussi

(club) praxis



**Titrisation et
financement des
ETI et larges PME**

**Proposition pour
financer les start-
up au sein de l'UE**



**L'analyse
mensuelle du
Concurrentialiste**

Le Club Praxis présente, en collaboration avec Droit & Croissance sur le volet "faillite", 17 propositions susceptibles d'améliorer le financement des ETI et des grosses PME françaises et européennes par la titrisation. Elles s'articulent autour de plusieurs axes: l'alignement d'intérêt entre émetteurs et investisseurs, l'accroissement nécessaire de la transparence des procédures d'investissement et de l'information disponible aux investisseurs, l'émergence d'un marché pan-européen de la titrisation, et la convergence du droit de la faillite dans l'Union européenne.

[En savoir plus](#)

Raphaëlle d'Ornano présente dans ce reporting les positions de la Commission européenne afin de financer les start-up au sein de l'Union Européenne. La Commission européenne souhaite promouvoir la création de start-up afin d'encourager la croissance et l'innovation. Deux suggestions retiennent l'attention: l'introduction d'une nouvelle forme sociale dite la Societas Unius Personae et la mise en oeuvre d'un droit des procédures collectives plus favorable aux entrepreneurs.

[Lire le rapport](#)

[Visualiser les slides](#)

Chaque mois, le Concurrentialiste réalisé par Thibault Schrepel propose une analyse en français et en anglais de l'actualité juridique en matière de droit de la concurrence aux Etats-Unis avec une comparaison des problématiques européennes.

Au sommaire ce mois-ci :

- Maurer K. Ohlhausen appelle plus d'humilité en matière de régulation
- La FTC modifie ses « Rules of Practice »
- Mise en doute de l'intégrité de la FTC dans son affaire Google
- Debbie Feinstein défend l'utilisation faite de la Section 5 du FTC Act

[En savoir plus](#)

EVENEMENT PASSE

**Le droit et les innovations
radicales - Dîner débat - 27 mai
2015**



La France ayant effectué sa transition d'une économie de rattrapage vers une économie à la frontière technologique doit favoriser un environnement économique pour toutes les entreprises françaises qui entraînent l'ensemble des acteurs de l'innovation. Diné organisé par l'Association française des anciens de la LSE - Débats de Anthony O'sullivan (OCDE), Mathieu Luniaud et Sophie Vermeille.

[En savoir plus](#)

L'attractivité de la place de Paris

L'Institut Droit & Croissance ainsi que ses partenaires, le Centre Européen de Droit et d'Économie de l'ESSEC et CAPITALCOM, ont tenu une conférence le 9 avril 2015 qui avait pour thème l'attractivité de la place de Paris.

Les meilleurs experts y étaient réunis pour analyser l'évolution de la réglementation et réfléchir sur l'avenir de la place de Paris autour de trois tables rondes dont les thèmes étaient les suivants :

– **Table ronde 1: Régime des offres publiques en droit comparé et impact potentiel de la réforme « Florange » sur l'attractivité de la Place de Paris** », animée par Viviane de Beaufort.

Intervenants : Caroline de la Marnière, Didier Martin et Hubert Preschez

– **Table ronde 2: « Intérêt de la Bourse pour une entreprise aujourd'hui ? »**, animée par Alain Pietrancosta

Intervenants : Yannick Petit, Frank Martin Laprade et Caroline Weber

– **Table ronde 3: « Attractivité de l'investissement en Bourse pour de nouveaux actionnaires individuels ? »**, animée par Marie Ekeland

Intervenants : Sébastien Raspiller, Cindy David et Patrick Renard

[Retrouvez les photos de l'événement](#)

[Visionnez la vidéo de l'événement](#)

DROIT & CROISSANCE DANS LA PRESSE



"S'adapter aux innovations radicales", L'Opinion

Sophie Vermeille et Mathieu Luinaud, membres de Droit & Croissance, en partenariat avec la Fondapol, reviennent sur le défi de la France face à la révolution numérique et la nécessité de changer de cadre juridique.

[En savoir plus.](#)

Comment redonner de l'énergie à l'économie française ? Le rôle des avocats, Affiches Parisiennes

Le Conseil national des barreaux a organisé la cinquième édition des Etats généraux du droit des affaires, anciennement libellés Etats généraux du droit de l'entreprise. Tout au long de cette journée, chefs d'entreprise, universitaires, chercheurs et, bien sûr, avocats ont échangé et partagé leur expérience. Sophie Vermeille participe aux Etats généraux du droit des affaires : en France, notre cadre juridique favorise les situations de rente au détriment de l'innovation.

[En savoir plus.](#)

« Les dividendes recaps » : attention aux excès !, l'AGEFI

Modifier le champ d'application du régime des actions en nullité des opérations effectuées durant la période suspecte permettrait de réintégrer plus efficacement les sommes soustraites dans une société en LBO sous la forme de dividende ou de remboursement de prêt d'actionnaire au profit des créanciers.

[En savoir plus.](#)

« Le droit doit être plus efficace", Les Echos.fr et les LDJA

Le Think Tank D&C poursuit son développement et ses réflexions sur les grandes réformes législatives afin de favoriser un rapprochement du droit et de l'économie. Un article de Cyril Déniard et de Sophie Vermeille.

[En savoir plus.](#)

D&C commente le projet de loi "Macron"



Sophie Vermeille expose dans l'AGEFI Hebdo la position de D&C sur le volet faillite de la Loi Macron.

Si la loi va dans le bon sens, il est regrettable que les rédacteurs du texte n'aient pas retenu la valeur d'entreprise comme seul critère pour légitimer l'éviction de l'actionnaire.

En effet, ce n'est pas parce qu'une entreprise est en état de cessation des paiements qu'elle est insolvable.



droits des actionnaires via une augmentation de capital, estimant cette disposition d'une part

stipulant que toute augmentation de capital doit

d'autre part constitutive d'une atteinte sans contrepartie au droit de vote des actionnaires, attribut de

Vermeille regrette cette démarche.



Le volet droit des faillites de la loi Macron : une réforme de plus... pour rien ? Sophie Vermeille revient dans la LJA sur les attentes concernant le volet faillite du projet de Loi Macron.

Certes, l'article 70 du projet de loi prévoit pour la première fois en droit français la possibilité d'évincer les actionnaires majoritaires dans certaines circonstances. Mais la réforme n'est pas à la hauteur des attentes et des enjeux.

[En savoir plus](#)

difier le champ d'application du régime des actions en nullité des opérations effectuées durant la période suspecte permettrait de réintégrer plus efficacement les sommes soustraites dans une société en LBO sous la forme de dividende ou de remboursement de prêt d'actionnaire au profit des créanciers.

[En savoir plus.](#)

« Le droit doit être plus efficace", Les Echos.fr et les LDJA

Le Think Tank D&C poursuit son développement et ses réflexions sur les grandes réformes législatives afin de favoriser un rapprochement du droit et de l'économie. Un article de Cyril Déniard et de Sophie Vermeille.

[En savoir plus.](#)

D&C commente le projet de loi "Macron"



Sophie Vermeille expose dans l'AGEFI Hebdo la position de D&C sur le volet faillite de la Loi Macron.

Si la loi va dans le bon sens, il est regrettable que les rédacteurs du texte n'aient pas retenu la valeur d'entreprise comme seul critère pour légitimer l'éviction de l'actionnaire.

En effet, ce n'est pas parce qu'une entreprise est en état de cessation des paiements qu'elle est insolvable.



droits des actionnaires via une augmentation de capital, estimant cette disposition d'une part

stipulant que toute augmentation de capital doit

d'autre part constitutive d'une atteinte sans contrepartie au droit de vote des actionnaires, attribut de

Vermeille regrette cette démarche.



Le volet droit des faillites de la loi Macron : une réforme de plus... pour rien ? Sophie Vermeille revient dans la LJA sur les attentes concernant le volet faillite du projet de Loi Macron.

Certes, l'article 70 du projet de loi prévoit pour la première fois en droit français la possibilité d'évincer les actionnaires majoritaires dans certaines circonstances. Mais la réforme n'est pas à la hauteur des attentes et des enjeux.

[En savoir plus](#)

[En savoir plus](#)

[En savoir plus](#)

[Découvrez notre site Droit & Croissance](#)

[Faire un don à Droit & Croissance](#)



Copyright - 2015 Droit et Croissance. All right reserved.

[SE DÉSINSCRIRE DE LA LISTE](#)